

Edito : les raisons d'être de ce bulletin

En novembre dernier, le Parc régional Chasseral a présenté aux exécutifs des communes bernoises concernées les grandes lignes de ses perspectives pour les dix prochaines années (sous forme d'une étude de faisabilité). De cette consultation, il est notamment ressorti que les conseillers municipaux disposaient de peu d'information sur les activités et préoccupations du Parc.

Partant de ce constat, nous avons décidé au sein du comité de l'association de diffuser régulièrement un bulletin dont le but est de compléter les informations diffusées par le Relais, (journal officiel du Parc), les communiqués de presse, ou encore le site Internet. Nous souhaitons par ailleurs que ce bulletin nous permette de créer des échanges avec les communes, les associations membres, les partenaires du Parc et ses membres.

Ce bulletin devrait paraître tous les deux mois environ. Ce premier numéro est transmis par courrier.

Nous invitons les destinataires à nous fournir leur adresse électronique pour faciliter les envois à l'avenir mais aussi, à ne pas hésiter à nous faire part de leurs propositions, remarques, questions et analyses par retour de courriel.

Michel Walthert, Président du Parc régional Chasseral

Le contenu de @1607m

Les informations du bulletin seront techniques et porteront sur les perspectives de développement, les projets à réaliser et les relations avec les structures concernées dont notamment les communes :

- Réflexions stratégiques liées aux diverses démarches menées pour obtenir la reconnaissance de la Confédération
- Etudes exigées pour être reconnu
- Exigences et perspectives des diverses directives sur les parcs
- Mise en place d'une promotion au niveau national des parcs suisses
- Echanges avec les communes et les partenaires

Les bases légales

La Confédération a mis en consultation l'ordonnance d'application pour les parcs.

Le Parc régional Chasseral a pris position sur ce projet d'ordonnance. Il approuve globalement l'ordonnance, mais fait part d'un certain nombre de remarques.

Il souhaite notamment que les exigences administratives de la Confédération soient limitées au strict nécessaire afin que les parcs puissent pleinement se consacrer à la réalisation de projets sur le terrain. Des remarques ont aussi été formulées au sujet du label "Produits du Parc" dont l'obtention devrait pouvoir s'appuyer sur des procédures facilement abordables pour les producteurs intéressés par ces démarches de qualité.

L'ordonnance ne donne que peu d'information sur le montant des engagements financiers de la Confédération. Ce point devrait être réglé par des directives qui seront élaborées dans l'année 2007.

La prise de position du Parc ainsi que les bases légales peuvent être consultées sous www.parcchasseral.ch, puis "télécharger" puis "Bases légales".

Les critères pour demander la reconnaissance comme parc d'importance nationale

- Effectuer les 3 étapes de planification exigées : étude de faisabilité, étude de projet, rédaction de la charte
- Faire valider l'adhésion des communes au Parc par les législatifs communaux
- Avoir le soutien du Canton (ou des cantons) concerné(s)
- Remplir des exigences élevées en matière de paysage et de nature
- Proposer des mesures sur une période de 10 ans qui correspondent à l'esprit de la loi sur les parcs et qui permettent de créer une dynamique régionale.

Agenda 2007

20 mai	Journée Européenne des Parcs – bus et sorties guidées gratuits à Chasseral (10h-17h)
23 mai	Assemblée constitutive du réseau des Parcs suisses à Chasseral
5 juin	Présentation de l'étude de faisabilité aux communes neuchâteloises (en soirée)
13 juin	Assemblée générale à Evologia, à Cernier, 20h00
6 et 7 septembre	Congrès "Tourisme très nature" au Battoir à Diesse avec notamment le directeur de Suisse Tourisme



Les échéances !

Décembre 2007 : consultation des exécutifs communaux sur l'étude de projet : Ils décident ou non de maintenir leur commune dans la démarche par une contribution financière pour l'année 2008

Décembre 2008 : validation de la charte par les législatifs communaux

Janvier 2009 : demande de reconnaissance auprès de la Confédération

L'étude de projet

L'étude de projet en cours permet de planifier des intentions d'actions pour les dix prochaines années selon la grille des objectifs de l'étude de faisabilité.

La consultation des communes a mis en évidence de fortes attentes au niveau :

- des transports publics : il s'agit de voir où et comment le Parc peut agir. Des contacts sont en cours sur ce point avec la Conférence Régionale des Transports (CRT)
- du développement touristique : il s'agit de préciser le concept de tourisme doux, de permettre l'éclosion de quelques projets pilotes, comme par exemple l'accueil des groupes pour des "découvertes nature" et d'ajuster le partenariat avec Jura bernois Tourisme pour la promotion.

Par ailleurs, le Parc souhaite que la région puisse se profiler avec une politique énergétique respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi, l'étude "Interreg" sur l'autonomie énergétique du district de Courtelary menée par le bureau Planair, sera poursuivie en 2007 et 2008 sur toute la zone d'étude du Parc. Les ateliers de discussion devraient déboucher sur des propositions de mesures concrètes.

Cantons et financement du Parc.

Le financement des activités du Parc régional Chasseral était assuré jusqu'à fin 2006 à 50% par le soutien fédéral REGIO +.

A partir de 2008, les bases légales seront en vigueur et devraient permettre un nouveau soutien par la Confédération. Le financement du Parc sera alors tripartite : financements régionaux avec en particulier la participation des communes, financements cantonaux, et financement fédéral.

Les actions menées en 2007 sont financées conjointement par les communes, les autres ressources régionales et le canton de Berne lequel participe à hauteur de 50%.

Elargissement de l'étude de faisabilité

A ce jour l'étude de faisabilité était limitée au canton de Berne. Les trois communes neuchâteloises qui participent au Parc depuis le début de ses activités (Lignièrès, Le Pâquier et Villiers), n'étaient pas comprises dans la mesure où le canton de Neuchâtel ne s'était pas encore prononcé sur son soutien.

C'est désormais chose faite : en mars 2007, le canton de Neuchâtel a décidé de soutenir la réalisation de l'étude de faisabilité sur ces trois communes et d'y adjoindre quatre autres (voir la carte).

Ce travail permettra d'avoir une vision globale du Parc et de poser les bases de discussion avec les autorités neuchâteloises.

Une présentation de ce travail aux communes concernées est prévue début juin 2007.